

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE FEURS
COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY LESTRA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Abstention(s) : 1

Pour : 14

Contre : 0

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe FAYOLLE, Maire

Date de convocation : 30/06/2026

PRESENTS : M. Philippe FAYOLLE, Mme Marie-Claire GARIN, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Christophe FERRIER, M. Philippe PROTIERE, Mme Christelle LAWENDYOUS, M. Nicolas TISSEUR, Mme Nathalie STANDAERT, Mme Amélie QUINTIN, M. Fabien LARTAUD, Mme Agathe REYNAUD,

ABSENTS et EXCUSES : M. André MICHEL qui donne pouvoir à M. Jimmy GOUGAUD, Mme Annie BOMBOURG qui donne pouvoir à M. Philippe PROTIERE, M. Stéphane SERRAILLE qui donne pouvoir à M. Nicolas TISSEUR

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Philippe PROTIERE

N° 2026-07-06-04

OBJET : Location d'un appartement dans le bâtiment de l'ancien presbytère à Monsieur et Madame Anthony et Gianna PROTIERE

Monsieur le Maire rappelle que Madame Jade GARNIER, locataire d'un appartement au 1^{er} étage du bâtiment communal de l'ancien presbytère, a quitté son logement depuis le mois de mai.

Il informe l'assemblée que Monsieur et Madame Anthony et Gianna PROTIERE sont intéressés pour louer cet appartement à compter du 1^{er} août 2026.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré
Après vote : 14 voix pour et 1 abstention

1° - **Accepte** la candidature de Monsieur et Madame Anthony et Gianna PROTIERE pour la location d'un appartement au 1^{ère} étage du bâtiment de l'ancien presbytère à compter du 1^{er} août 2026.

2° - **Fixe**, le montant du loyer à 439,22 €, majoré de charges mensuelles de 18 € pour l'entretien des communs, et 20,17 € pour les ordures ménagères, ce dernier montant fluctuant selon les tarifs appliqués par la communauté de communes.

3° - **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir entre la commune et Monsieur et Madame Anthony et Gianna PROTIERE

4° - **Charge** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Copie certifiée conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Philippe PROTIERE



Le Maire,
Philippe FAYOLLE

